**CAS CARREDAS**

Mise en place de l’intégration ﬁscale, d’une convention de prestations de service et une convention de trésorerie groupe.

**Présentation du repreneur**

45 ans – Marié – 2 enfants.

Dirigeant d’une entreprise de transport d’une cinquantaine de collaborateurs située dans la banlieue d’une métropole régionale

Forme de la société : SAS Statut du dirigeant : PDG Situation ﬁnancière de l’entreprise : saine Titres de la société détenus directement par le dirigeant. Nom de l’entreprise : société A

**Présentation de l’entreprise cible**

Activité : Transport et livraison de colis Localisation : 30 kilomètres de l’entreprise du repreneur. Affaire familiale d’une dizaine de salariés créée en 1992 Nom de l’entreprise : société B Principaux chiffres en **milliers d’euros** :

**Compte de résultat des 3 derniers exercices**

**Bilan de l’année N**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Actif** |  | **Passif** |
| Immobilisations | 523 | Fonds propres | 256 |
| Créances d’exploitation | 228 | Dettes MT bancaires | 465 |
| Disponibilités | 153 | Dettes d’exploitation | 183 |
| Total | 904 | Total | 904 |

**Présentation du cédant**

51 ans – divorcé.

Possède diverses affaires dans le domaine du transport et souhaite se recentrer sur le plan géographique.

**Origine du dossier**

Chambre de commerce et d’industrie.

**Prix de cession**

100 % des titres de la société d’exploitation : 400 000 euros

**Montage juridique et ﬁnancier Première étape :**

Création d’une société holding sous forme de SARL par apport des titres de la société existante (A).

Certiﬁcation de la valeur d’apport, soit 1 100 000 euros par un commissaire aux apports.

Plus value dégagée sur l’apport en report d’imposition jusqu’à la cession des titres du holding.

Outre la matérialisation d’un capital important dans la holding, ce montage permet au dirigeant de passer d’un statut de PDG, coûteux sur le plan des charges sociales (70 % du salaire net) à un statut de gérant majoritaire plus économe (35 à 40 % de charges sociales calculées sur la rémunération nette).

**Deuxième étape :** Reprise de la société cible par la holding.

|  |  |
| --- | --- |
| Financement de l’opération comme suit : | |
| Prêt en compte courant de la société A de | 10 000 € |
| Distribution de dividende exceptionnelle de la sté B | 50 000 € |
| Emprunt moyen terme (2 banques) sur 7 ans | 380 000 € |

**Total 440 000 €**

Garanties de l’emprunt :

Nantissement des titres de la société « CARREDAS »

Assurance décès-invalidité sur la tête du repreneur au bénéﬁce des ayants droits

Caution du repreneur à hauteur de 25 % des titres repris

**Troisième étape :** Remontée sur la holding du personnel de direction et administratif commun aux deux sociétés.

Mise en place au niveau du groupe de conventions d’intégration ﬁscale, de prestations de services et de trésorerie pour optimiser le montage juridique, ﬁscal et ﬁnancier.

**Accompagnement et garanties du cédant**

Accompagnement du cédant dégressif sur 3 mois, non rémunéré.

Garantie d’actif et de passif plafonnée au prix de cession.

Garantie de la garantie sous forme de caution bancaire d’un montant de 100 000 euros.

Clause de non concurrence et de non débauchage directement et indirectement de 5 ans.

**Évolution après 18 mois**

Cette reprise s’est passée sans difﬁcultés. Maintien du chiffre d’affaires et de la rentabilité de l’entreprise. Accompagnement sans heurt du cédant.

**Analyse et commentaires de l’expert**

Montage classique de reprise à partir d’une société existante.

Le repreneur a limité son apport personnel au maximum aﬁn de préserver sa trésorerie sur sa société existante.

De ce fait, il a été contraint de donner sa caution personnelle de manière partielle pour obtenir le ﬁnancement de l’opération auprès des banques.

La distribution de dividende exceptionnelle sur la cible est raisonnable et permet d’envisager une distribution complémentaire sur les réserves et la trésorerie, en cas de mauvais exercice dans les années à venir.

Le fait de regrouper les deux sociétés sous une même holding permet de consolider les résultats et la trésorerie des deux sociétés. La remontée du staff de direction sur la holding transforme les deux entreprises en sociétés de production et facilite ainsi le suivi des rentabilités contributives de chacune.